

LE 16

Groupe CFE-CGC

Conseil Economique, Social et Environnemental
Mandature 2021-2026

Janvier & Février 2024 / N°13


~ BILAN 2023 : LA PAROLE AU GROUPE CFE-CGC ~

~ QUEL AVENIR POUR LE PACTE VERT EUROPEEN ? ~

~ EVOLUTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ~

~ FINANCEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE ~

Véronique BIARNAIX-ROCHE, Présidente du groupe



2023, une année de nouveau très mobilisatrice pour notre groupe CFE-CGC au CESE à pas cadencés avec plus de 35 productions : des auto-saisines, des saisines gouvernementales, des contributions, des résolutions en nombre... Vous retrouverez l'ensemble de nos communications sur [l'intranet confédéral](#), ainsi que sur les réseaux sociaux du groupe.

Notre groupe a poursuivi sa mission au CESE dans un contexte de crises successives (sanitaires, économiques, sociales, politiques, et de guerre). Une nouvelle carte des colères, qui n'épargne pas notre jeunesse, est apparue, dans un climat de défiance générale, notamment envers les institutions politiques et les partis politiques.

Dans les temps forts, temporaires et transverses me concernant plus particulièrement, il y a eu les sujets sociétaux tels que les saisines sur le cannabis, et la fin de vie, mais également la conférence sociale sur le travail, les premiers événements et travaux sur l'IA, la démocratie participative...

Également dans les travaux permanents :

- Le Rapport annuel sur l'état de la France 2023 a confirmé ce contexte de détresse, de violences et d'instabilité mondiale, avec des problématiques majeures sur le pouvoir d'achat, l'inflation car sujet d'affection quotidien pour toutes et tous ;
- La tarification progressive de l'eau, la stratégie financière de l'énergie ;
- L'avis « 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer » que j'ai co-rapporté a été l'occasion de réfléchir à la cohésion nationale, d'innover en travaillant avec la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la cherté de la vie dans les territoires d'outre-mer. Des travaux passionnants, des heures d'entretiens, des rencontres de la solidarité organisées par l'UNCASS, le salon des maires... L'Etat ne s'est toujours pas saisi de ces préconisations cruciales (trois ministres en un an), mais une présentation est prévue en 2024 à la nouvelle ministre des Outre-Mer et à la ministre des solidarités.

L'éducation, la santé, l'économie, la sécurité et la cohésion nationale ont été une nouvelle fois bien éprouvées en 2023. Le bureau du CESE a donc revu sa feuille de route sur les axes et les orientations stratégiques afin de traiter les bonnes problématiques au moment opportun, dans un contexte de démocratie participative, avec de nouveaux outils à disposition (Plateforme consultative, rencontres citoyennes consultatives, le CESE hors des murs, ...).

2023, a également vu naître la plateforme des pétitions en ligne au CESE ouverte à toutes, et à tous (mission confiée dans la loi organique de 2021). Le comité d'instruction des pétitions, dont je suis membre, se réunit régulièrement.

Les murs ont bougé également au palais d'Iéna, la « place du village » s'est installée, permettant encore plus de rencontres, d'échanges et de débats passionnants. Enfin, le dernier trimestre a vu débiter les travaux de la terrasse Albert de Mun dans la perspective des JOP 2024, et de nombreux événements qui contribueront au financement des travaux de ce bel endroit démocratique et participatif.

Sans oublier, toutes ces rencontres passionnantes avec nos collègues confédéraux, fédéraux, militants... à refaire et à parfaire en 2024.



Fabrice NICOUD

En 2023, la Commission des Affaires Européennes et Internationales (AEI) a travaillé sur :

- Un traité international sur la pollution des plastiques
- La politique de développement solidaire
- La politique de Migration dans l'union Européenne

La pollution plastiques des terres, mais plus encore des mers, est un fléau écologique. On adore le plastique quand il facilite notre vie au quotidien ! On le déteste quand il souille les plages ou les forêts ! La commission AEI a présenté un diagnostic alarmant et des perspectives encore pire si rien n'était fait pour limiter l'utilisation du plastique, ou améliorer son recyclage.

La CFE-CGC a soutenu la mise en place d'un traité contraignant, abordant tous les sujets, de l'écoconception au recyclage, sans oublier l'interdiction de certains usages ou de certains matériaux si besoin.

La CFE-CGC considère que la fin de la pollution plastique exige l'adhésion de tous, sur des objectifs clairs et mesurables. Pour être efficace, le traité devra prévoir des moyens financiers pour aider les pays en développement, soutenir la recherche d'alternatives moins polluantes et compenser les externalités négatives que pourraient subir certains acteurs

Dans le cadre du sommet pour un nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu les 22-23 juin 2023 à Paris, la commission AEI s'est intéressée au financement de l'Aide Publique au Développement (APD) afin de proposer les préconisations de la société civile française.

Bien qu'en augmentation avec plus de 200Md\$, l'APD est loin d'être suffisante pour répondre aux besoins de lutte contre la pauvreté mais aussi aux Objectifs de Développement Durables (ODD). La CFE-CGC a soutenu les recommandations du CESE, en particulier celles appelant au respect de l'engagement de consacrer 0,7% du PIB à ces aides publiques mais aussi à rechercher des financements innovants. La CFE-CGC supporte aussi les exigences d'une meilleure redevabilité, pour s'assurer, par des contrôles démocratiques, de la juste utilisation des aides. Il s'agit aussi de mieux impliquer les acteurs locaux dans le choix et la mise en œuvre des projets, au plus proche des besoins des populations.

Le 3eme sujet traité par la Commission AEI concerne le thème très sensible de l'immigration. Il s'agissait de préparer le débat parlementaire de la fin 2023. Le diagnostic a permis de mettre en lumière ce décalage flagrant entre la perception et la réalité. La France est loin de subir une immigration massive et accueille beaucoup moins d'étrangers que d'autres pays européens. Il n'en demeure pas moins que les débats politiques au Sénat et à l'Assemblée ont montré combien ce sujet était éruptif. La CFE-CGC a affirmé que l'accueil d'étudiants étrangers était une chance pour la France et les pays d'origine. Mais la CFE-CGC s'est interrogée sur la nécessité de recourir à des ressources étrangères sur des métiers dit en tension alors que la formation peut être une réponse plus pérenne.

La Commission AEI a débuté des travaux sur la mise en œuvre du Green Deal Européen et du rôle de la francophonie.

La Commission des Affaires Européennes et Internationales s'intéresse à des thèmes très divers. Certains ont une dominante sociale très forte, proche de nos préoccupations syndicales, d'autres moins car plus sociétaux.

Afin de garantir la cohérence des positions de notre organisation, la Confédération CFE-CGC est régulièrement sollicitée pour apporter son expertise et ses recommandations.

Quelques soient les travaux des commissions, tous les conseillers CFE-CGC étudient les rapports proposés pour avis. Ceux-ci sont souvent très riches pour la partie diagnostics. Les préconisations sont malheureusement souvent trop nombreuses, au risque de limiter leur impact.

Dans tous les cas, en lien avec la Confédération, le groupe CFE-CGC élabore ensemble la position commune à porter par l'un d'entre nous devant l'hémicycle.

Djamel SOUAMI



Une nouvelle année de mandature au CESE ; c'est toujours aussi passionnant, c'est toujours aussi palpitant. Dans le cadre des activités du Groupe CFE-CGC au CESE, je siège à la commission Affaires sociales & santé. Les prérogatives de la commission portent sur la démographie, la famille, la protection sociale, la santé globale, l'offre de soins, la pauvreté, l'exclusion, la prévention de la perte l'autonomie, la solidarité et l'action sociale.

D'abord un élément de méthode. Ensemble on va plus loin ! A la CFE-CGC, nous avons des convictions, des propositions à faire, une vision de la société à porter. C'est précisément la mission du Groupe CFE-CGC au CESE. Mais l'exercice peut s'avérer subtil quand les sujets sont éloignés du monde du travail. Récemment sur le « Sens de la peine » par exemple. Certaines organisations syndicales aspirent à être présentes partout et sur tout. C'est leur choix. A la CFE-CGC, nous agissons avec vigilance, discernement et humilité. Mais surtout on le fait en équipe, en lien étroit avec la confédération, mais aussi, en fonction des sujets, avec les fédérations concernées. C'est d'autant plus important qu'aujourd'hui, un des enjeux majeurs du CESE réside dans la mise en œuvre de ses avis. En effet, les avis du CESE sont de grande qualité ; ils sont étayés et argumentés, ciblés, à long terme, consensuels sans pour autant tomber dans la langue de bois. Nos pouvoirs publics seraient bien inspirés de s'en nourrir, ce qu'ils ne font pas toujours. Pour la CFE-CGC, c'est une ressource. En effet, lorsque nous produisons des avis, lorsque nous nous positionnons, nous enrichissons la doctrine CFE-CGC. D'où l'importance que ces avis soient connus du plus grand nombre de nos militants, à la confédération, dans les fédérations, dans les unions territoriales, chez nos porteurs de mandats, et bien sûr dans les sections d'entreprises. Pour les utiliser !

Sur le fond maintenant. La commission a produit 2 avis en 2023 :

Le sens de la peine (rapporteurs : Danièle Jourdain Menninger et Alain Dru)
Les questions de la détention, de l'accès aux droits sociaux des personnes détenues et de leur réinsertion n'ont pas, dans le débat public, la place qu'elles devraient avoir. Après l'avis de 2019 sur le réinsertion des personnes détenues, le CESE a choisi d'examiner à nouveau ce sujet, en plaçant cette fois au cœur de nos débats la signification de la peine, dans une période où l'incarcération tient une place prépondérante. Force est de constater que notre système judiciaire est à bout de souffle ; il ne repose que trop sur l'engagement des personnels, du gardien pénitentiaire au procureur. Or ils sont, avec les forces de police et de gendarmerie, les gardiens de notre ordre républicain.

La CFE-CGC a voté cet avis en rappelant la nécessité de poursuivre le renforcement des moyens humains et financiers de la justice, de développer l'accompagnement socio-éducatif dans le cadre du contrôle judiciaire, y compris en cas de surveillance électronique. Enfin, nous avons rappelé que pour prévenir la récidive, la sortie de prison devra être anticipée, préparée et mieux encadrée. Avec un véritable projet de sortie pour aider les personnes détenues à préparer leur réinsertion sociale à l'issue de leur peine. La prison, ce lieu de privation de libertés, outil de notre justice, ne peut ni ne doit être l'accélérateur de la précarité.

La prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement (rapporteur : Michel Chassang). Cet avis a eu un premier mérite. Celui de nous rappeler que la vieillesse, ce n'est ni infamant, ni une maladie. Et que nous avons le pouvoir d'agir sur la perte d'autonomie. 6,5 millions de personnes ont plus de 75 ans en 2022, 2 millions de plus d'ici 2030 et 2 de plus pour 2040. Portée par le papy-boom, l'accélération 2030 – 2050 sera vertigineuse. 11 millions de français auront alors plus de 75 ans et près de 3 millions d'entre-eux seront en perte d'autonomie. Rapporté aux capacités d'accueil actuelles – ~600.000 places en EHPAD et à peine plus de 100.000 dans les habitats alternatifs – on mesure mieux l'ampleur de la tâche. Le choc démographique qui est devant nous appelle une politique publique de prévention courageuse et soutenue, dans les villes comme dans les territoires ruraux, en France comme dans les territoires ultra-marins. Ce choc aura des répercussions économiques, sociales et sociétales. Avec plus de 9 millions d'aidants familiaux, dont 50% de salariés, il concerne pleinement le monde du travail. Et nombreuses seront les professions qui seront mises sous tension. C'est aussi un sujet politique car sans un sursaut d'ampleur et rapide sur la prévention, les impacts financiers de la perte d'autonomie, sur les comptes sociaux comme sur le reste-à-charge des familles, vont interroger le consentement à la solidarité. La CFE-CGC a voté cet avis, qui aura préparé utilement nos réflexions CFE-CGC sur les questions de financement.

Enfin, nous travaillons présentement sur 2 avis, dont un essentiel pour notre cohésion sociale, que notre organisation veut porter dans la durée : *Quel financement de la perte d'autonomie ?* (rapporteuse : Martine Vignau). L'autre est *l'Accès aux droits sociaux : accès et effectivité* (rapporteuses : Isabelle Doresse et Catherine Pajares y Sanchez)

Des sujets variés, qui s'articulent souvent avec les travaux d'autres commissions, sur lesquels la CFE-CGC est toujours force de propositions.



Valérie GAYTE

L'année 2023 aura été encore une fois une année dense et riche de discussions et d'échanges, que cela soit entre les membres du Groupe CFE-CGC au CESE, avec la Confédération ou avec les autres Conseillers du CESE.

Des discussions passionnantes et parfois musclées mais toujours dans le respect d'autrui. Musclées parce que nous sommes des femmes et des hommes de conviction avant tout et que nous avons à cœur de défendre et de porter nos idées et les avis de la CFE-CGC au sein du CESE.

Les travaux de la Commission Travail et Emploi sont basés sur les 4 axes fixés pour cette mandature : accélération des nouvelles organisations de travail et interaction avec le rapport au travail ; mutations des métiers dans l'urgence d'une transition juste, redynamiser la démocratie au travail ; lutter contre les inégalités et la précarité des actives et actifs.

Les sujets traités cette année :

- 1 avis : Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ? ;
- 1 résolution : Le travail en question ;
- 1 contribution au bilan des conditions de travail publié par la DGT ;
- 1 contribution au RAEF (Rapport Annuel sur l'état de la France) ;
- 1 contribution au PNR (Plan National de relance) ;

Tous ces travaux sont à votre disposition sur le site du CESE en cliquant [ici](#).

En fin d'année 2023 nous avons été saisis par le 1er ministre sur « L'articulation des temps et les évolutions de l'organisation du travail : sujet ô combien d'actualité avec la multiplication des formes et organisations de travail (Télétravail, travail hybride, expérimentation de la semaine de/en/sur 4 jours, etc ...) Nous sommes actuellement dans la phase de constat de l'existant et des expérimentations en cours, viendra ensuite le temps des recommandations... Nous avons également eu l'occasion d'échanger avec notre confédération pour définir les positions à porter dans le cadre de ces travaux. Je profite de cet espace pour les remercier chaleureusement.

Je n'ai malheureusement pas pu participer aux travaux de la délégation « Droits des femmes et égalité » qui se réunit en même temps que la Commission Travail et Emploi. En effet les conflits d'agenda sont nombreux et nous sommes souvent contraints de choisir entre deux réunions.

Membre de la délégation aux Outre-mer, j'ai eu à travailler sur l'avis « 10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer » co-rapporté par notre présidente Véronique Biarnaix-Roche, ainsi que sur plusieurs contributions aux travaux des autres commissions.

En somme, une année chargée mais passionnante au service des militants et adhérents CFE-CGC.

SOMMAIRE

Paroles de conseillères et conseillers	Page 3
Sommaire	Page 7
PARTIE 1 : Le conseil Economique, Social et Environnemental	Page 8
→ Cérémonie des vœux du CESE du 23 janvier 2023	Page 8
→ Rencontre entre la gouvernance confédérale et le groupe CFE-CGC au CESE	Page 8
→ Deuxième édition du prix littéraire du CESE	Page 9
→ Journées délibératives - Etats Généraux de l'information	Page 9
→ Budget participatif du CESE 2024	Page 10
→ Rapport d'activité du CESE	Page 10
PARTIE 2 : Les travaux du groupe au CESE	Page 11
→ Commission Affaires européennes et internationale - <i>Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ?</i>	Page 11
→ Commission Territoires, Agriculture et Alimentation - <i>Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité</i>	Page 12
→ Commission Travail et Emploi - <i>Articulation des temps et évolutions de l'organisation du travail</i>	Page 13
→ Commission Affaires sociales et santé - <i>Financement de la perte d'autonomie</i>	Page 14
→ Commission Economie et finances - <i>Quels financements du monde associatif pour consolider sa place ?</i>	Page 15
→ Commission Education, culture et communication - <i>Réussite à l'école, Réussite de l'école</i>	Page 16
→ Commission de l'Environnement - <i>Transition écologique : croissance vs décroissance : de quoi parle-t-on ?</i>	Page 16
→ Délégation aux droits des femmes et à l'égalité - <i>Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle</i>	Page 17
→ Délégation aux Outre-mer - <i>Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ?</i>	Page 17
→ Agenda des plénières	Page 18

PARTIE 1

Le Conseil Economique, Social et Environnemental

Cérémonie des vœux du CESE du 23 janvier 2023 Discours du Président Thierry BEAUDET

Le Président du CESE a organisé les vœux de la troisième chambre du Parlement le 23 janvier 2023 en présence, de la Présidente de l'Assemblée nationale, de ministres, du Président du Conseil Constitutionnel, du Vice-Président du Conseil d'Etat, de Parlementaires, de la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public, d'Ambassadeurs, du Président de l'Assemblée des Départements de France, des responsables et dirigeants des organisations membres du CESE, des membres, des attachés et de l'administration du Conseil économique, social et environnemental.

Les vœux ont été l'occasion de revenir sur les crises de légitimité, d'efficacité et de croissance qui traversent notre société aujourd'hui et sur les moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour les dépasser pour conserver cette démocratie qui nous est si précieuse.



Rencontre entre la gouvernance confédérale et le groupe CFE-CGC au CESE



Le groupe CFE-CGC organise régulièrement des rencontres enrichissantes avec les équipes confédérales et fédérales. Ces rencontres, qui se tiennent au sein du Palais d'Iéna, sont l'occasion privilégiée pour les membres de notre groupe de partager, échanger et débattre directement avec les représentants des diverses équipes.

Le groupe CFE-CGC a ainsi organisé une rencontre avec Jean-Philippe TANGHE, Secrétaire général confédéral et Farida KARAD, trésorière confédérale. Ce fut l'occasion d'échanger sur un large éventail de sujets d'actualité et prospectifs, allant des questions institutionnelles aux préoccupations confédérales, fédérales et militantes. Le groupe CFE-CGC a également pu partager les travaux en cours et explorer des nouvelles opportunités de collaboration entre les équipes fédérales, confédérales et le CESE.

Deuxième édition du prix littéraire du CESE

Le prix littéraire du Conseil Economique, Social et Environnemental a pour objectif de valoriser un ouvrage traitant des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et/ou sociétaux. Pour cet édition, le CESE cherche des livres qui explorent les thèmes de la diversité, de l'interculturalité et de la cohabitation harmonieuse malgré les différences individuelles.



Les ouvrages doivent avoir été publiés entre le 1er janvier 2023 et le 15 février 2024 et devront être soumis avant le 1^{er} mars 2024. La cérémonie de remise du prix aura lieu lors de la journée mondiale du livre le 23 avril 2024.

Sous le parrainage de l'écrivain et membre de l'Académie Française, Erik Orsenna, le jury est composé de personnalités telles que la Présidente du Centre National du Livre Régine Hatchondo, le poète et critique littéraire Olivier Barbarant, l'avocat et écrivain Bertrand Périer, la philosophe, essayiste et conférencière française Julia de Funes, ainsi que les membres du CESE : Sabine Roux de Bezieux, Bernadette Groison et Benoît Garcia.

Retrouvez l'ensemble des informations sur ce prix littéraire en cliquant [ici](#).

Journées délibératives - Etats Généraux de l'information

En juillet 2023, les Etats généraux de l'information ont été lancés à la demande du président de la République. L'objectif de cette initiative est de conduire un examen approfondi des problématiques liées à l'information et de formuler des propositions concrètes. Ces suggestions seront élaborées en vue de leur mise en œuvre aux niveaux national, européen et international. Prévus pour se dérouler de manière échelonnée entre octobre 2023 et mai 2024, ces Etats généraux représentent une étape cruciale dans la redéfinition du paysage médiatique contemporain.

Le CESE est partenaire de ces Etats généraux de l'information et remettra un [avis](#) par sa Commission éducation, culture et communication.

À l'issue de la consultation en ligne, une sélection aléatoire de contributeurs de la plateforme a eu le privilège de participer aux journées délibératives. Ces rencontres, se sont déroulées sur deux week-ends au sein du Palais d'Iéna, plus précisément les 27-28 janvier et 3-4 février 2024, et visaient à approfondir les contributions en ligne et à formuler des recommandations éclairées à l'attention des groupes de travail des Etats généraux.

Les conclusions de ces débats sont désormais consignées dans un [rapport de synthèse](#) exhaustif, analysant en détail les thèmes abordés ainsi que les propositions avancées par les citoyens. Ce document met également en lumière les points de convergence et de divergence qui ont émergé lors des délibérations, offrant ainsi une vision nuancée des enjeux discutés.

Pour suivre les travaux de ces Etats généraux de l'information, vous pouvez vous rendre sur la plateforme dédiée en cliquant [ici](#).

Budget Participatif 2024

Depuis plusieurs années, le Conseil économique, social et environnemental s'investit activement dans la promotion de la responsabilité sociétale des organisations (RSO). En fin d'année 2023, une avancée significative a été réalisée avec l'introduction du tout premier Budget participatif du CESE.

Avec un fonds de 50000 euros à disposition, le Budget participatif du CESE vise à impliquer l'ensemble des collaborateurs dans l'identification de projets concrets destinés à améliorer l'impact sociétal et environnemental de l'institution. Cette initiative s'intègre pleinement dans les trois dimensions essentielles de la démarche RSO du CESE : environnementale, sociale et sociétale.

Les projets seront soumis à l'ensemble des agents du Conseil le 19 février, avec pour objectif de mettre en œuvre les projets lauréats dès le premier semestre 2024.



Rapport d'activité du CESE

Le Conseil économique, social et environnemental a publié son rapport d'activité pour la période mai 2022 à mai 2023.

Après une année de travaux des commissions, marquée par la production de 29 avis, 2 résolutions, 1 étude et 5 déclarations, la nouvelle mandature est désormais en place.

De nombreuses thématiques ont été traitées au cours de l'année 2023, dont voici une liste non exhaustive : Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ? ; Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée ; Financer notre stratégie Energie Climat ; Inégalité de genre, crise climatique et transition écologique ; Développer le parasport ; Favoriser une gestion durable de l'eau en France face aux changements climatiques ; la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement ; Fin de vie : Faire

évoluer la loi... Autant de thématiques variées qui démontrent encore une fois le caractère incontournable de la troisième assemblée de la République, celle du premier mot dans la construction et l'évaluation des politiques publiques.

Pour lire le rapport d'activité, cliquez [ici](#).



Partie 2 – Les travaux du groupe CFE-CGC au CESE

Commission Affaires Européennes et Internationales

Saisine « Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ? »

- Commission suivie par Fabrice Nicoud

La commission permanente Affaires européennes et internationales du CESE va préparer un projet d'avis intitulé « Quel avenir pour le Pacte vert pour l'Europe et ses citoyens ? ». La présentation de cet avis est prévu en plénière pour le 14 mai 2024.

Qu'est ce que le Pacte vert pour l'Europe ?

Le « Green Deal européen », aussi connu sous le nom de Pacte vert pour l'Europe, se profile comme une initiative phare de l'Union européenne dans sa quête pour une neutralité carbone d'ici 2050 et pour l'avènement d'une économie plus respectueuse de l'environnement. Annoncé en décembre 2019 par la Commission européenne, ce pacte s'érige en une vision ambitieuse visant à métamorphoser l'économie de l'Union européenne.

Les objectifs principaux visent à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir l'efficacité énergétique, à encourager l'innovation verte, à restaurer la biodiversité, et assurer une transition équitable pour tous les citoyens et secteurs économiques.

Quels sont les grands axes de ce Pacte ?

- *Réduction des émissions de gaz à effet de serre* : Dans le cadre de son objectif de neutralité carbone d'ici 2050, l'UE s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.
- *Promotion de l'énergie propre et de l'efficacité énergétique* : Le Pacte vert européen encourage l'utilisation des énergies renouvelables et vise à accroître l'efficacité énergétique dans divers secteurs tels que les bâtiments, l'industrie et les transports.
- *Transition vers une économie circulaire* : L'Union européenne aspire à promouvoir une économie circulaire où les ressources sont utilisées de manière plus efficace et où la production de déchets est minimisée.
- *Protection et restauration de la biodiversité* : Le Pacte vert met l'accent sur la préservation et la restauration de la biodiversité, avec des investissements axés sur la protection des écosystèmes et la transition vers une agriculture durable.
- *Encouragement à l'innovation et aux investissements verts* : L'Union européenne encourage les investissements dans les technologies propres et durables, ainsi que dans des projets visant à réduire l'empreinte carbone et à favoriser une croissance économique verte.



Commission Territoires, Agriculture et Alimentation

- Commission suivie par Véronique Biarnaix-Roche

Saisine « Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité »

L'élevage français se trouve aujourd'hui face à des défis majeurs pour assurer sa pérennité. Parmi ces enjeux, les impacts environnementaux et climatiques occupent une place centrale. Les émissions de gaz à effet de serre, la pollution des eaux, la préservation de la biodiversité, ainsi que l'alimentation des animaux et l'utilisation des terres, constituent des défis centraux.

La gestion des nuisances locales s'avère essentielle pour concilier développement agricole et qualité de vie des riverains. Par ailleurs, notre groupe souhaite rappeler que l'un des premiers défis sera d'investir massivement dans la rénovation des bâtiments agricoles.

Parallèlement, le bien-être animal émerge comme une préoccupation grandissante. Les conditions de vie dans les bâtiments agricoles, les interventions sur les animaux, les transports et l'abattage sont également au cœur des débats et soulèvent des préoccupations éthiques.

Par ailleurs, il est incontestable que l'agriculture en général, et plus particulièrement l'élevage, sont des activités essentielles qui permettent de garantir notre indépendance et notre souveraineté alimentaire.

Outre ces points, les aspects sanitaires, tant pour les humains que pour les animaux, représentent un autre défi majeur. Les apports nutritionnels, la lutte contre l'antibiorésistance, la prévention des épizooties et zoonoses sont des enjeux de santé publique et animale qui nécessitent une attention constante.

L'organisation territoriale et les modes d'élevage soulèvent par ailleurs des questions importantes. Les modèles intensifs, la concentration géographique, l'impact sur l'emploi et les paysages agricoles nécessitent une réflexion approfondie pour garantir un équilibre durable.

Notre groupe soutient notamment :

- la préconisation 1 relative à la réalisation d'une synthèse de l'ensemble des résultats des recherches, expérimentations et travaux menés afin de construire un programme pluriannuel de recherche, fondamentale et appliquée, pour relever les grands défis de l'élevage ;
- la préconisation 6 relative à la préparation de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) de 2027 ;
- la préconisation 8 relative à l'harmonisation des normes en matière de conditions d'élevage ;
- les préconisations 10, 11 et 12 liées à l'information du consommateur sur l'origine.

Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité nécessite par conséquent une approche globale et collaborative. En intégrant les dimensions environnementales, éthiques, sanitaires et territoriales, tout en valorisant la recherche et l'implication des consommateurs, il sera possible de construire un avenir où l'élevage concilie productivité, durabilité et respect des écosystèmes.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de ce projet d'avis.

Pour relire l'avis, cliquez [ici](#).

Dans le cadre des réflexions sur les organisations du travail existantes et futures et l'équilibre des temps de vie, le rapport des Assises du travail a émis une recommandation proposant de saisir le Conseil économique, social et environnemental pour évaluer les expérimentations en cours.

Celles-ci englobent notamment la semaine de 4 jours, le télétravail et le travail hybride, ainsi que le management et les relations au sein des entreprises. Face à cette dynamique, la Première ministre Elisabeth Borne a donc saisi le CESE afin de mener ce travail. Ce dernier comprendra tout d'abord un état des lieux exhaustif et un bilan des pratiques observées en matière d'organisation alternative du travail, tant en France qu'à l'étranger. Il s'agira ensuite de formuler un socle de recommandations solides, fondées à la fois sur des principes majeurs et sur des exemples concrets de bonnes pratiques.

Ces recommandations seront destinées aux partenaires sociaux au niveau national et interprofessionnel, ainsi qu'aux acteurs des branches et des entreprises. Cette démarche vise à offrir des orientations claires et pertinentes pour favoriser des évolutions dans le monde du travail, en accord avec les aspirations des employeurs et des travailleurs, tout en capitalisant sur les succès déjà constatés.

Valérie Gayte, conseillère du groupe au sein de la Commission a également rencontré Jean-François FOUCARD, Secrétaire nationale CFE-CGC en charge des parcours professionnels, de l'emploi et de la formation ainsi que les équipes confédérales afin de faire le point sur les enjeux et positionnements en la matière.

Evolution du temps de travail

1848 : la durée maximale de la journée de travail est fixée à 12 heures, soit 84 heures hebdomadaire.

1900 : la journée de travail est ramenée à 10 heures dans l'industrie, soit 70 heures par semaine.

13 juillet 1906 : semaine de 6 jours avec un jour de repos le dimanche.

23 avril 1919 : journée de 8 heures : soit 48 heures par semaine.

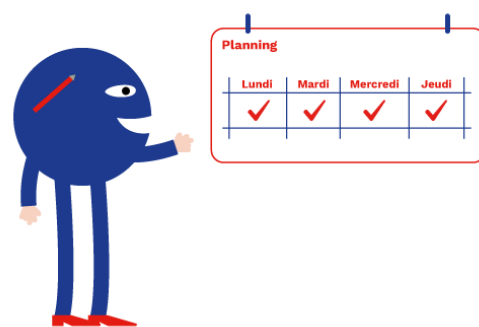
12 juin 1936 : 2 semaines de congés ainsi que la semaine de 40 heures sur 5 jours et 2 jours de congés hebdomadaires.

28 février 1956 : 3^{ème} semaine de congés.

17 mai 1962 : 4^{ème} semaine de congés.

13 janvier 1982 : 39 heures par semaine et 5^{ème} semaine de congés.

13 juin 1998 : loi Aubry instaurant la semaine de 35 heures sur 5 jours.



Commission Affaires sociales et santé - Commission suivie par Djamel Souami

Saisine « Quel financement de la perte d'autonomie ? »

La perte d'autonomie est un risque fréquent chez les personnes âgées et peut se manifester sous diverses formes, allant de la diminution des capacités physiques à la perte totale de capacité cognitive, en passant par l'incapacité à effectuer des tâches quotidiennes. La prise en charge de la perte d'autonomie est un défi sociétal, même si la question financière ne peut pas être ignorée.

Pour la CFE-CGC, le sujet de la perte d'autonomie est donc stratégique. Il y a urgence à agir et à trouver des solutions afin de créer ou de recréer les conditions d'un mieux vivre tant pour la personne concernée que pour son entourage familial, que ce soit dans le cadre d'un maintien à domicile ou dans des habitats partagés adaptés au grand âge, voire en EHPAD si l'état de santé l'impose, et seulement dans ce cas-là.

> Apporter une réponse durable au financement de la perte d'autonomie

Le socle de financement de la perte d'autonomie doit reposer très largement sur la solidarité nationale. **À cet effet, la CFE-CGC préconise la mise en place d'une assurance obligatoire de base donnant droit à une nouvelle Allocation personnalisée d'autonomie (APA) rendue accessible sans condition de ressources.** Pour qu'un financement complet et efficace existe un jour, l'État doit prendre ses responsabilités. Il lui incombe de définir le périmètre d'une couverture universelle et des financements publics induits. Cet acte public est nécessaire afin qu'émerge de la manière la plus efficiente possible des financements privés, nécessairement mutualisés, qui viendront contribuer à réduire le reste à charge des familles.

Pour la CFE-CGC, le principe de la sécurité sociale « chacun contribue selon ses moyens et consomme selon ses besoins » reste plus que jamais d'actualité. Il est également possible d'envisager le développement de couvertures complémentaires négociées dans le cadre d'accords de branches.

La CFE-CGC s'oppose également à la création d'une nouvelle journée de solidarité car le financement de l'autonomie ne doit pas reposer uniquement sur les salariés.

Ayant rappelé préalablement que le besoin de financement de la perte d'autonomie nécessite une réponse publique avec un socle universel financé par la solidarité nationale, garantissant des droits à l'ensemble des personnes âgées en perte d'autonomie, **notre groupe appelle à une politique publique de soutien des dispositifs mutualisés de financements complémentaires, comme c'est le cas pour nos systèmes de santé et de retraite.** Ces dispositifs devront se référer à la grille AGGIR et privilégier les dimensions collectives, par répartition et sans délais de carence. De plus, ils devront s'appuyer sur une assiette de cotisation la plus large possible, sans alourdir les taux de prélèvements obligatoires.

Notre groupe a également proposé d'allouer au financement de l'autonomie une proportion de 50% de la sur-collecte de la taxe de solidarité additionnelle (TSA) sur les OCAM (mutuelles). On entend par sur-collecte le différentiel entre la TSA collectée annuellement sur les cotisations des complémentaires santé et les montants alloués au financement de la CSS.

La Loi de 1901 sur les Associations : De quoi parlons-nous ?

La Loi de 1901 sur les Associations demeure un socle essentiel de la vie associative en France, garantissant la liberté d'association et encadrant le fonctionnement des organisations à but non lucratif. Depuis plus d'un siècle, cette législation a favorisé l'épanouissement d'une multitude d'initiatives citoyennes à travers le pays.

Que contient cette loi ?

- Liberté d'Association :

Au cœur de cette loi réside le principe fondamental de la liberté d'association. Chaque individu a le droit de créer ou de rejoindre une association sans nécessiter d'autorisation préalable de l'État. Cette disposition a favorisé l'émergence de diverses structures visant des objectifs aussi variés que le sport, la culture, le social, ou encore l'environnement.

- But Non Lucratif :

Une caractéristique centrale de la loi de 1901 est l'exigence d'un but non lucratif pour les associations. Cela signifie que ces entités ne peuvent pas distribuer de bénéfices à leurs membres, mais doivent plutôt consacrer leurs ressources à la réalisation de leurs missions définies dans leurs statuts.

- Organisation et Transparence :

La loi impose également un cadre organisationnel clair pour les associations. Celles-ci doivent avoir des statuts précisant leur objet, leur mode de fonctionnement, et les règles de gouvernance. Les organes tels que les assemblées générales et les conseils d'administration ou bureaux sont des piliers de cette organisation, permettant aux membres de participer activement à la vie associative.

En plus de ces aspects, les associations doivent respecter certaines formalités administratives, telles que la déclaration de leur création et la mise à jour des informations les concernant. Cela garantit une transparence accrue vis-à-vis des autorités et du public.

La saisine au CESE

Après avoir examiné en détail le paysage associatif français et étudié plusieurs exemples européens, le CESE présentera une analyse approfondie des évolutions des modèles économiques des associations, des modalités de contractualisation avec les autorités publiques, ainsi que de leurs répercussions systémiques et politiques sur l'organisation sociale et la démocratie. Fort de ces constats, il formulera des recommandations visant à répondre aux risques et aux défis auxquels ces structures sont confrontées, en prenant soin d'apporter des nuances en fonction de la diversité des associations.

Commission Education, culture et communication

- Notre groupe n'est pas représenté

Saisine « Réussite à l'école, Réussite de l'école »

L'école est actuellement confrontée à des défis majeurs qui compromettent son efficacité. Les obstacles pour garantir la réussite de tous les élèves persistent, en grande partie à cause des inégalités sociales, géographiques, de genre et territoriales. Le phénomène de décrochage scolaire demeure également une préoccupation majeure, mettant en lumière les lacunes du système éducatif. Dans ce contexte, le Conseil Économique, Social et Environnemental a lancé des travaux visant à examiner de manière approfondie ces questions pour comprendre les raisons sous-jacentes à ces inégalités, et ainsi formuler des recommandations visant à rendre le système éducatif plus équitable et inclusif.

Face à ce constat selon lequel l'école peine à réduire les disparités liées à l'origine sociale ou culturelle des élèves, il est nécessaire de concevoir une école de la réussite pour tous. Pour concrétiser ce projet ambitieux, il sera nécessaire de mobiliser toutes les forces, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu scolaire, et sur l'ensemble des territoires, en s'inspirant des meilleures pratiques disponibles. Pour prendre connaissance de ces pratiques, la commission a organisé plusieurs visites sur le terrain et a organisé une journée d'échanges et de rencontres avec des citoyennes et citoyens.

Par ailleurs, dans le cadre d'une école plus juste pour tous les territoires, la CFE-CGC recommande de favoriser la mixité sociale et culturelle dans les territoires, les établissements et les classes, ainsi que de renforcer les partenariats avec les acteurs associatifs, sportifs, culturels et économiques.

Commission Environnement - Notre groupe n'est pas représenté

« Transition écologique : de quoi parle-t-on ? »

Pour la CFE-CGC, favoriser la transition écologique et économique implique un appui au processus de production et à la recherche pour moderniser l'efficacité énergétique des biens, ainsi que l'établissement de filières de recyclage efficaces. À cette fin, elle préconise notamment la création d'un fonds de soutien pour la recherche et développement axée sur l'écologie.

L'introduction d'un Indice carbone des produits serait un moyen de mettre en avant les entreprises investissant dans la réduction de leur empreinte environnementale. Cet indice tiendrait compte de l'impact carbone global des produits, y compris les éléments de leur fabrication, afin d'informer les consommateurs.

Plus généralement, l'économie circulaire offre la possibilité de sécuriser nos approvisionnements en matières premières, de stabiliser les prix, de contrôler les coûts, de minimiser les impacts environnementaux et de promouvoir de nouvelles industries, ainsi que des emplois locaux et stables. Elle contribue également à réduire les disparités entre les régions.

Enfin, sensibiliser, en particulier les jeunes, serait un moyen efficace d'instaurer ce modèle. Il est crucial de transformer les habitudes de consommation pour permettre à tous d'opter pour des biens de qualité supérieure et plus durables.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

- Délégation suivie par Valérie Gayte

Saisine « Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle »

La note de cadrage de cette saisine donne une définition claire de « l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) : Il s'agit d'une éducation à une citoyenneté complète promouvant des relations affectives saines, l'impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités ».

La loi française prévoit des dispositions en matière d'éducation à la sexualité, mais des carences dans son application semble se vérifier sur le terrain. La loi la plus pertinente à cet égard est la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception. Cette loi a introduit des mesures visant à promouvoir l'éducation sexuelle et la contraception en France. Elle a notamment renforcé l'accès à l'information sur la sexualité et la contraception, en particulier pour les mineurs.

Par ailleurs, l'enseignement de l'éducation sexuelle et affective à l'école en France est principalement encadré par la circulaire du 24 janvier 2003. Cette circulaire énonce les orientations nationales pour l'éducation à la sexualité et la vie affective à l'école, mettant l'accent sur le respect de l'autre, la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et des grossesses non désirées, ainsi que sur la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

L'objectif est donc d'aider les jeunes à acquérir des connaissances et des compétences pour une vie sexuelle responsable et épanouie.

De son côté, l'objectif du CESE est donc d'identifier les acteurs concernés et actrices concernées, les freins à la mise en œuvre de ces politiques, les résistances, les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration.

Délégation aux Outre-mer - Délégation suivie par Véronique Biarnaix-Roche et Valérie Gayte

Saisine « Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ? »

Lors de sa réunion du mardi 20 juin 2023, le Bureau a décidé de confier à la délégation aux Outre-mer la préparation d'un projet d'avis intitulé « Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ? ». Le projet d'avis sera présenté en séance plénière le 12 mars 2024.

Quels sont les enjeux principaux de la transition énergétique pour les Outre-mer ?

- Ces territoires dépendent largement des énergies fossiles importées, ce qui expose à la volatilité des prix sur le marché international et les rend vulnérables aux interruptions de l'approvisionnement.
- Les prix de l'électricité en Outre-mer sont souvent plus élevés, en raison des coûts de production élevés liés à la dépendance aux énergies fossiles importées et aux infrastructures limitées.
- Ces territoires bénéficient d'un fort potentiel en matière d'énergies renouvelables, notamment solaire, éolien, hydraulique et géothermique. Aussi, la transition énergétique en Outre-mer nécessite une approche adaptée à leurs spécificités géographiques, climatiques, économiques et sociales. Les solutions doivent être adaptées à chaque territoire pour être efficaces et acceptées.

AGENDA DES PLENIERES & EVENEMENTS

Mardi 12 mars 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer »</p> <p>Présentation de la déclaration du Bureau du CESE sur la stratégie énergétique de la France et les travaux préparatoires du Gouvernement</p>
Mercredi 13 mars 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste au service de la démocratie »</p>
Mardi 26 mars 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Quel financement de la perte d'autonomie ? »</p>
Mercredi 27 & Jeudi 28 mars 2024	<p>Les rencontres européennes du CESE</p>
Mardi 9 avril 2024	<p>Bilan de mi-mandature</p>
Mardi 23 avril 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Articulation des temps et évolutions de l'organisation du travail »</p>
Mercredi 24 avril 2024	<p>Conférence du CESE sur le thème de l'Information Résolution « Élections européennes »</p>
Mardi 14 mai 2024	<p><u>Adoption des projets d'avis</u> « Quel avenir pour le Pacte vert ? » & « Travail et emploi pour réussir la planification écologique »</p>
Mardi 28 mai 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Quels modèles de financement du monde associatif pour consolider sa place ? »</p>
Mercredi 29 mai 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Se loger pour exercer une activité de courte durée dans les territoires marqués par la saisonnalité »</p>
Mardi 11 juin 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « La Francophonie contemporaine à la croisée des défis économiques et numériques »</p>
Mercredi 12 juin 2024	<p>Événement autour des enjeux politiques et sociaux des droits des enfants</p>
Mardi 25 juin 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Réussite à l'École, réussite de l'École »</p>
Mercredi 26 juin 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « Réussite à l'École, réussite de l'École »</p>
Mardi 10 septembre 2024	<p><u>Adoption du projet d'avis</u> « L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle »</p>



Les conseillers CFE-CGC

Véronique BIARNAIX-ROCHE
Valérie GAYTE
Fabrice NICLOUD
Djamel SOUAMI

Attaché du groupe CFE-CGC

Gaëtan METZGER
07 61 21 53 51

**Conseil Economique, Social
et Environnemental**

9 place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
01 44 43 64 08

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
01 55 30 12 73

Contact

gaetan.metzger@lecese.fr
gaetan.metzger@cfecgc.fr

Réseaux sociaux

Linkedin - [linkedin.com/in/cfecgcaucose](https://www.linkedin.com/in/cfecgcaucose)
Facebook - @CFECGCAuCESE
Twitter - @CFECGCAuCESE